

DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2019

Objet : Contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi : adoption de la convention-type d'adhésion au PASS Petite Couronne et modification des frais de gestion du CIG

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 mars deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHY.

Avaient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE Monsieur à Patrice CALMEJANE, Madame Lamy KIROUANI à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Ali ZAHY, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Christophe PROVOT, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



2019.15

Objet : Contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi : adoption de la convention-type d'adhésion au PASS Petite Couronne et modification des frais de gestion du CIG

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion et notamment son article 27 qui prévoit que le Conseil d'administration approuve les conditions générales de tarification des prestations de service et des projets de conventions,

Vu la circulaire du 16 avril 2007 relative à la loi n°2007-209 du 19 février 2007,

Considérant le contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi dénommé PASS petite couronne que le CIG a passé avec Plurelya pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant la nécessité d'adopter une tarification pour l'adhésion des collectivités et établissements au dit contrat-cadre,

Après en avoir délibéré,

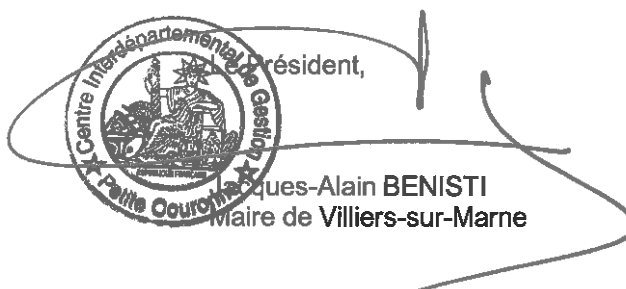
DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention-type annexée à la présente délibération,

Article 2 : d'adopter la nouvelle tarification des frais de gestion, qui prévoit que les collectivités adhérentes s'acquittent d'un montant de 4,10€ par agent,

Article 3 : d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents relatifs à ce contrat.

Président,



Jacques-Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne